

SÉMINAIRE RÉGIONAL DE L'OIE SUR LA COMMUNICATION
Rabat, Maroc 7-8 octobre 2010

RECOMMANDATIONS

CONSIDÉRANT QUE

- Le Comité international de l'OIE a voté en mai 2001 la Résolution n°XXI portant sur le rôle de la gestion de la communication dans l'assistance aux Services vétérinaires,
- Cette Résolution recommande au point 7 que l'OIE apporte le soutien nécessaire à ses Membres,
- Cette Résolution se réfère à la communication, au-delà des actions de vulgarisation ou de formation,
- Les questions de santé animale font l'objet d'une attention internationale, ce qui entraîne une demande croissante en faveur d'opinions et d'informations scientifiques précises sur les maladies animales, et notamment les zoonoses,
- Les Services vétérinaires nationaux sont responsables de la lutte contre les maladies animales, et contribuent à la sécurité sanitaire des aliments et à la sécurité alimentaire, participant ainsi au recul de la pauvreté,
- La réglementation en faveur de la lutte contre les maladies animales et les zoonoses, y compris dans le cadre du commerce international des animaux et des produits d'origine animale, implique la responsabilité des Services vétérinaires et des autorités des pays envers le grand public et les autres parties prenantes,
- Une communication permanente, précise et conduite en temps réel entre les autorités chargées de la santé animale et les autorités de santé publique constitue un facteur clé pour prévenir et contrôler les zoonoses, au sens du concept « Un monde, une seule santé »,
- La transparence et la qualité de la gestion de la communication et de l'information, notamment en situation de crise, sont des questions qui revêtent une signification stratégique nationale, sous-régionale, régionale et mondiale,
- Le développement de stratégies d'information et de communication contribue à améliorer le fonctionnement et l'acceptation des activités scientifiques, techniques et opérationnelles des Services vétérinaires,
- Les médias ont un rôle et des responsabilités clés dans la diffusion des informations et la sensibilisation de l'opinion publique,
- Les Membres doivent avoir accès à des ressources humaines, techniques et financières adéquates afin de gérer l'information et la communication au niveau national, sous-régional, régional et mondial, sachant qu'une formation méthodologique est indispensable en la matière,

LES PARTICIPANTS AU SÉMINAIRE

RECOMMANDENT QUE

1. Une meilleure gouvernance vétérinaire mondiale, régionale, sous-régionale et nationale implique des politiques, des stratégies et des ressources de communication et de sensibilisation dirigées vers les acteurs concernés et le grand public
2. Le processus de communication et de sensibilisation soit une priorité des Services vétérinaires
3. Les Membres évaluent leurs besoins en tenant compte des critères pertinents de l'Outil PVS de l'OIE afin de développer des stratégies d'information et de communication au sein des Services vétérinaires et de répondre aussi bien aux situations de crise qu'aux exigences quotidiennes et aux nécessités du long terme.
4. Les Membres soient incités à faire preuve de diligence pour mettre à la disposition des médias et du grand public des informations transparentes et scientifiques, renforçant ainsi l'image publique des Services vétérinaires en tant que source d'information responsable et reconnue lors de tout événement important lié à la santé animale et à la santé publique.
5. Des équipes de communication incluant des communicants professionnels soient pleinement intégrées aux Services vétérinaires, sous l'autorité directe de l'administration vétérinaire pour mettre en place, entre autres, un plan de communication à long terme permettant une communication efficace notamment en cas de crise sanitaire.
6. Les Délégués auprès de l'OIE désignent un point focal communication placé sous leur responsabilité.
7. Les Délégués auprès de l'OIE demandent aux autorités gouvernementales de fournir le soutien organisationnel et budgétaire adapté aux objectifs de communication des Services vétérinaires, notamment pour les actions de formation à la communication, conformément à la Résolution n°XXI de mai 2001, votée par tous les Membres de l'OIE.
8. Les équipes de communication des Services Vétérinaires nationaux collaborent étroitement et régulièrement avec l'OIE et les autres organisations internationales concernées à propos des événements spécifiques qui exigent la coordination et la diffusion d'informations et/ou la gestion de la communication.
9. Les équipes de communication des Services Vétérinaires nationaux collaborent avec leurs homologues des services de santé publique et les autres partenaires nationaux en matière de coordination et de diffusion d'informations et/ou de stratégie et de gestion de la communication relative à la prévention et au contrôle des maladies animales et des zoonoses.
10. Les Services Vétérinaires nationaux communiquent en tant que de besoin avec les autres acteurs concernés (secteur privé, organisations professionnelles, producteurs, consommateurs, journalistes etc.).

11. Des sessions d'information destinées aux médias concernant les questions de santé animale importantes soient régulièrement organisées par les Services vétérinaires nationaux, si nécessaire avec l'aide des Centres régionaux OIE-FAO de santé animale pour l'Afrique et du siège de l'OIE.
12. Les normes, lignes directrices, recommandations, communiqués de presse, éditoriaux et publications pertinentes de l'OIE sur la santé et le bien-être des animaux soient considérés comme des éléments de base pour la communication des Services vétérinaires nationaux sans exclure les éléments provenant éventuellement d'autres organisations telles que l'IBAR ou la FAO.
13. Le processus de communication et de sensibilisation fasse partie des priorités de la Représentation régionale et des Représentations sous régionales de l'OIE.
14. L'OIE continue de fournir un soutien technique à tous ses Membres, en assurant notamment la formation de formateurs, afin de renforcer les capacités de communication des Services vétérinaires pour répondre en permanence aux demandes nationales et internationales ; l'OIE continue d'aider ses Membres à se conformer à ses normes, lignes directrices et recommandations.